



## Introduction

La formation des contingents militaires et de police constitue une responsabilité nationale. Les Nations Unies établissent des conditions obligatoires telles que les Modules de formation de base préalable au déploiement. Les Nations Unies comptent sur les États membres pour soutenir la formation régionale et nationale cohérente préalable au déploiement.

## L'importance de la formation au maintien de la paix

Début 2017, le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DAM), ont apporté leur soutien à la fois aux missions de maintien de la paix et politique spéciale. Plus de 126 États membres apportent leur concours sous forme de personnel. Au total ils apportent :

- 84 000 effectifs de troupe
- 2 000 observateurs militaires
- 13 000 agents de police
- 16 000 civils

Les opérations de maintien de la paix doivent être efficaces. Les Nations Unies s'attendent à déployer des personnes et des contingents ayant reçu une formation de base adéquate et responsable préalable au déploiement. Les États membres ne peuvent assumer le risque de nuire à leur fonctionnement et à leur réputation en déployant un personnel mal formé. Si le personnel de maintien de la paix n'est pas correctement formé :

- Il serait nécessaire d'élargir les missions pour compenser les mauvaises performances et le temps de formation dispensé pendant la mission.
- Les coûts augmenteraient, tout comme le nombre de victimes, les problèmes disciplinaires et le nombre de rapatriements.

- La mise en œuvre des mandats de mission serait ralentie et les missions seraient plus longues.
- Les pays d'accueil pourraient retirer leur consentement.
- Les contingents et le personnel mieux préparés devraient réaliser les travaux plus difficiles entraînant une fatigue excessive.
- Le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police seraient de plus en plus déconnectés.
- Cela porterait un grand préjudice à la crédibilité, affectant à la fois les Nations Unies et la communauté internationale.

## La formation au maintien de la paix : un partenariat

La formation au maintien de la paix est une question d'échelle pour le DOMP et le DAM. Elle suppose un effort remarquable. Une petite équipe de 30 professionnels au Service intégré de formation gère et soutient :

- 193 contributeurs financiers
- Le développement des capacités sur les 400 tâches mandatées
- Plus de 100 groupes de documents de formation
- La création de partenariats avec les organisations régionales et les organismes de formations

L'objectif du Service intégré de formation est le suivant : Assurer une meilleure formation et plus cohérente pour les responsables en uniforme et en civil, les contingents et le reste du personnel en vue de **renforcer les performances**.

Le besoin de renforcer les performances s'exprime d'autant plus aujourd'hui du fait de :

- L'augmentation de l'échelle, de la portée et de la complexité des tâches confiées dans les mandats de maintien de la paix.
- La diffusion des capacités et des compétences opérationnelles au sein des pays fournisseurs de contingents et de forces de police
- La forte augmentation du danger au sein des environnements d'intervention qui entraînent des risques de réputation plus importants
- Le nombre accru d'États membres participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Dans le cadre du renforcement de la performance, il est nécessaire de disposer de normes en matière de formation au maintien de la paix cohérentes avec la doctrine de maintien de la paix des Nations Unies et tenant compte de l'évolution du contexte. Les Nations Unies fournissent les supports de formation, les normes et la politique en matière de maintien de la paix.

La coopération avec les partenaires est importante. La formation dispensée de manière efficace par le biais des partenaires permet de concilier les ressources de formation limitées avec les besoins prioritaires. Les Nations Unies comptent sur les États membres pour soutenir la formation générale et nationale préalable au déploiement cohérent avec les normes des Nations Unies.

## **La formation de base préalable au déploiement - Une responsabilité nationale**

La formation des contingents militaires et de police constitue une responsabilité nationale. Ce partage de responsabilité concernant la formation préalable au déploiement est clair depuis 1994 lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la résolution 49/37 (A/RES/49/37).

- Les États membres ont reconnu leur responsabilité de la prestation d'une formation à leur personnel pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Le rôle du Secrétariat des Nations Unies consiste à développer des supports de formation et d'aider les États membres.

Depuis janvier 2016, dans le cadre du processus de constitution des effectifs, les États membres sont tenus de fournir un certificat attestant que l'ensemble du personnel en uniforme a suivi la formation préalable au déploiement des Nations Unies. La formation préalable au déploiement doit être effectuée conformément aux normes et spécifications des Nations Unies, qui incluent les questions telles que la déontologie et la discipline, les abus et l'exploitation sexuelle. Conformément à la politique relative à l'Assurance de la disponibilité opérationnelle et à l'amélioration de la performance, la certification du personnel militaire couvre les compétences opérationnelles de base, la formation préalable au déploiement, la déontologie et la discipline et la vérification des antécédents en matière de droits de l'homme. Un processus similaire existe pour les UPF depuis Septembre 2012 (la procédure opératoire standard pour évaluer la capacité opérationnelle des unités de police formées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies) qui établit la formation préalable au déploiement, et la vérification des antécédents en matière de déontologie et de discipline ainsi qu'en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'Évaluation de la capacité opérationnelle.

Lorsque les États membres assument pleinement leur responsabilité en matière de formation adaptée préalable au déploiement, les résultats profitent à tout le monde.

- Les contingents et le personnel est prêt pour appliquer les normes des Nations Unies conformément aux polices et procédures des Nations Unies.
- Ils comprennent les procédures des missions et peuvent s'adapter rapidement aux environnements opérationnels de celles-ci.

- Les missions mènent à bien leurs mandats correctement et efficacement.
- Les missions utilisent les ressources pour obtenir des résultats optimaux.
- Les contingents et le personnel travaille en toute sécurité et est confronté à moins de risques.
- Le risque lié à la réputation est réduit.

## Les phases de la formation au maintien de la paix

Le Secrétariat des Nations Unies ainsi que les Pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont établi un modèle de référence pour la planification des contributions aux opérations de maintien de la paix.

La formation au maintien de la paix comporte trois phases. Le lieu et l'entité responsable sont différents pour chaque phase.

### La formation préalable au déploiement

Les États membres fournissent une formation obligatoire préalable au déploiement conforme aux normes et spécifications des Nations Unies. Cette formation s'effectue dans le pays.

### Formation initiale

Les Nations Unies fournissent une formation initiale qui suit le déploiement et qui intervient au tout début de la mission. La formation initiale spécifique à la mission est obligatoire pour tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

### Formation continue

Au cours du déploiement, les Nations Unies assurent une formation spécifique à la mission, elle intervient au cours de la mission.

## Les étapes de la formation préalable au déploiement

La responsabilité nationale de la formation préalable au déploiement couvre quatre étapes importantes.

### Étape 1: La formation technique

- Tout le personnel du déploiement reçoit une formation sur les compétences techniques et tactiques de base.
- Tout le personnel doit réunir les exigences préalables au déploiement au niveau national.

### Étape 2: Formation des Nations Unies

- Les autorités nationales assurent une formation obligatoire préalable au déploiement en utilisant :
  - La formation préalable au déploiement
  - Les supports de formation spécialisés

- Les autres supports d'orientation et de formation fournis par les Nations Unies

### **Étape 3: Formation spécifique à la mission**

- Les commandants, les officiers d'état-major et le personnel clé suit une formation spécifique à la mission.
- Les méthodes incluent des cours théoriques, des exercices de postes de commande, des exercices basés sur des scénarios, des exercices cartographiques, des exercices de manœuvre sur le terrain et des exercices de simulation.

### **Étape 4: Formation d'intégration**

- Les contingents militaires et de police participent à des manœuvres sur le terrain basées sur les modules spécifiques à chaque mission.
- Au cours de cette étape, les commandants et les autorités nationales évaluent la disponibilité opérationnelle des contributions nationales.
- Cette étape est essentielle. Parfois, les commandants des missions des Nations Unies se réunissent d'abord avec leurs troupes à l'aéroport de la mission. Ils comptent sur les États membres fournisseurs de contingents pour qu'ils respectent les exigences requises des Nations Unies en matière de formation et de préparation du personnel.

## Exigences de la formation préalable au déploiement

Au cours de la préparation, les autorités nationales doivent établir les exigences relatives à la formation préalable au déploiement pour chaque nouveau déploiement et rotation d'effectifs.

Les personnes chargées de la planification élaborent les programmes et les plans de formation fondés sur trois domaines.

### **Des Nations Unies**

Le DOMP et le DAM décrivent les programmes de la formation de base préalable au déploiement dans les Modules de formation de base préalable au déploiement et les Supports de formation spécialisée

### **De la mission**

Les missions identifient les exigences opérationnelles et tactiques.

### **De l'auto-évaluation nationale**

Le personnel militaire et de police national auto-évalue sa capacité actuelle.

## Exigences obligatoires de la formation préalable au déploiement des Nations Unies

Le Secrétariat des Nations Unies établit une série d'exigences obligatoires.  
Les Nations

Unies exigent que le personnel et les unités étudient :

1. La formation préalable au déploiement
2. Les supports de formation spécialisés qui correspondent à leurs fonctions
3. Les autres formations obligatoires des Nations Unies

Les Modules de formation de base préalable au déploiement sont universels et présentent le contenu essentiel pour tout personnel de maintien de la paix (militaire, civil et police) avant le déploiement. Ces modules incluent la formation dans le domaine de déontologie et de la discipline et l'exploitation et l'abus sexuel. Les Modules de formation de base préalable au déploiement s'appliquent à toutes les fonctions, catégories et niveaux.

Les supports de formation spécialisés varient selon le poste et la fonction. Ils préparent le personnel et les unités à la plupart des fonctions qu'ils occuperont dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Il existe également des formations obligatoires des Nations Unies qui s'appliquent à tout le personnel des Nations Unies. L'utilisation des orientations et des supports de

formation des Nations Unies tels que la formation obligatoire, englobe les domaines des droits de l'homme, la déontologie et la discipline, l'exploitation et les abus sexuels et l'égalité homme-femme.

### **Modules de formation de base préalable au déploiement**

- Tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies
- Militaire, civil et police

### **Les supports de formation spécialisée actuels**

- Manuel du bataillon d'infanterie (INF BATT)
- Officiers d'état-major (SO)
- Observateurs militaires des Nations Unies (UNMO)
- Conseillers militaires (MILAD LO)
- Police des Nations Unies (UNPOL)
- Unités de police formées (FPU)
- Coordination civile-militaire (CIMIC)
- Protection des civils Niveau opérationnel (POC OL)
- Protection des civils Niveau opérationnel (POC TL)
- Formation à la protection intégrée des civil (IPOC) - pour les militaires des Nations Unies
- Protection des enfants (CP) - pour les militaires des Nations Unies
- Protection des enfants (CP) - pour la police des Nations Unies
- Violence sexuelle liée aux conflits (CRSV)
- Ensemble d'outils relatifs à l'égalité des sexes - pour la police des Nations Unies
- Enquêter et prévenir la violence sexuelle et sexiste (SGBV) - pour la police des Nations Unies

### **Les supports de formation spécialisée à venir**

Supports de formation spécialisée pour les manuels destinés aux unités militaires des Nations Unies

- Aviation
- Ingénierie
- Appui de l'État-major de la force (FHQ)
- Logistique
- Maritime
- Police militaire
- Reconnaissance (Recce)
- Fluvial
- Transmission
- Forces spéciales
- Transport

Supports de formation spécialisée pour le Cadre d'orientation stratégique de la police des Nations Unies

- Création et développement des capacités
- Commandement
- Opérations
- Administration

#### **Autres formations obligatoires des Nations Unies**

- Prévention de l'exploitation et des abus sexuels de la part du personnel des Nations Unies
- Sécurité de base sur le terrain : formation sur la sécurité, la santé et le bien-être du personnel
- Cours avancé sur la sécurité sur le terrain
- La prévention du harcèlement sur le lieu de travail, du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité sur le lieu de travail
- Programme d'orientation sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail
- Éthique et intégrité aux Nations Unies
- Aspects fondamentaux relatifs à la sensibilisation à la sécurité des informations
- Responsabilités des Nations Unies en matière des droits de l'homme
- Unis pour la parité des sexes

## **Détermination des exigences opérationnelles et tactiques spécifiques à chaque mission**

Le Conseil de sécurité se charge d'établir dans ses résolutions le mandat de chaque mission. Les autorités nationales déterminent les exigences opérationnelles et tactiques par le biais de l'analyse des missions.

Elles portent une attention particulière aux exigences spécifiques des tâches

mandatées dans la mission. Conformément aux mandats, les unités militaires et de

police doivent réaliser les tâches de deux manières.

1. Par le biais d'une fonction de **leadership**, par exemple en garantissant un environnement sûr et protégé ou la protection des civils contre la violence physique.
2. Par le biais de fonctions auxiliaires ou de soutien, par exemple en appuyant les actions humanitaires, le processus politique ou des tâches techniques de maintien de la paix, telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants (DDR), la réforme du secteur de la sécurité ou l'état de droit.

Les Nations Unies demandent aux autorités nationales d'axer leurs analyses sur les aspects suivants :

- Le concept d'opérations dans les missions (CONOPS)
- L'environnement opérationnel
- Les règles d'engagement ou la directive sur l'usage de la force
- Le matériel qui sera utilisé
- Le protocole d'accord
- La situation actuelle dans la mission au moment du déploiement

## **Auto-évaluation nationale**

Le personnel militaire et de police national auto-évalue sa capacité actuelle. Celle-ci implique deux étapes :

1. Évaluer le niveau des connaissances et compétences professionnelles, techniques et tactiques des nouveaux déploiements ou rotations ;
2. Les comparer avec les capacités engagées.

Une fois ces étapes remplies, les chargés de la planification au niveau national sont alors prêts pour concevoir la formation technique pour couvrir les deux domaines, préparer les programmes et plans préalable au déploiement, les coûts et le calendrier avant le déploiement.

### **Le service intégré de formation et l'équipe de soutien aux États membres**

Les Nations Unies comptent sur les États membres pour qu'ils assurent une formation préalable au déploiement cohérente au niveau régional et national, afin que le personnel militaire et de police soit prêt à agir conformément aux normes des Nations Unies tout en respectant les politiques et les procédures des Nations Unies.

Le service intégré de formation du DOMP et du DAM apporte son soutien aux États membres dans la fourniture d'une formation préalable au déploiement cohérente au niveau national et régional conforme aux normes des Nations Unies. Le service intégré de formation fournit les supports, les normes et la politique relatifs à la formation. En outre il apporte son soutien aux États membres pour la réalisation de la formation par le biais d'équipes de formation mobiles (MTT) et la formation des formateurs.

Il existe une équipe dédiée au soutien des États membres au sein du service intégré de formation.

Au sein du DOMP et du DAM, le service intégré de formation, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police, travaillent conjointement aux initiatives de formation pour soutenir les États membres.

### **MTT et formation des formateurs**

Les États membres sont tenus de fournir un certificat attestant que l'ensemble du personnel en uniforme a suivi la formation préalable au déploiement des Nations Unies. Les MTT apportent un soutien ciblé aux Pays fournisseurs de contingents et de forces de police pour se conformer à l'exigence de certification préalable au déploiement.

Le service intégré de formation déploie les MTT dans les institutions de formation préalable au déploiement nationaux et régionaux pour améliorer la capacité de formation préalable au déploiement des États membres.

La formation des formateurs est également menée régulièrement pour les instructeurs des États membres sur les Modules de formation de base préalable au déploiement et les supports de formation spécialisée.

### **Visites d'évaluation et de conseil**

Dans le cadre du processus de constitution des effectifs, le service intégré de formation collabore avec la Cellule de planification de la capacité et de la constitution des effectifs stratégiques pour aider les États membres à respecter les exigences de formation en matière de disponibilité opérationnelle.

Les visites d'évaluation et de conseil sont essentielles pour évaluer les besoins liés aux

capacités de formation. Sur cette base, les MTT sont déployés pour aider les pays fournisseurs de contingents et de forces de police à respecter les exigences de formation requises pour la disponibilité opérationnelle.

## **Centre de formation des formateurs**

En 2017, le centre de formation des formateurs pilote a été créé à Entebbe en Ouganda. Ce centre apporte un soutien constant et qualitatif à la formation au maintien de la paix aux États membres ainsi qu'aux missions du DOMP et du DAM.

Centre pilote de formation des formateurs contribue à améliorer les capacités de formation des pays fournisseurs de contingents et de forces de police pour fournir des formations au maintien de la paix en accord avec les Nations Unies.

Le centre pilote de formation des formateurs :

- Améliore les compétences des instructeurs pour assurer la formation requise pour travailler dans le cadre des missions de maintien de la paix
- Crée un ensemble de base d'instructeurs qui peuvent répondre aux manques de formation préalable au déploiement (à la fois pour les Nations Unies et les différentes missions)

## **Cours destiné aux planificateurs nationaux des Nations Unies**

Le cours destiné aux planificateurs nationaux des Nations Unies apporte les compétences requises pour planifier, préparer, former, déployer, appuyer, maintenir et assurer le roulement du personnel en uniforme.

## Documents de référence

Vous trouverez ci-dessous une liste de documents qui sont a) cités dans le présent document et b) dont la lecture est requise pour la préparation :

- Charte des Nations Unies
- Principes et orientation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (également connu sous le nom de Doctrine Capstone)
- La résolution 49/37 de l'Assemblée générale (1994) sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/RES/49/37)
- Politique du DOMP/DAM relative à la formation pour tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, 2010
- Politique du DOMP/DAM relative à l'Assurance de la disponibilité opérationnelle et à l'amélioration de la performance, 2016
- DOMP/DAM Procédure opératoire normalisée pour l'évaluation de la capacité opérationnelle des unités de police formées au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 2012

### Informations des Nations Unies

Le site Internet pour la formation au maintien de la paix des Nations Unies est le Centre de ressources de maintien de la paix ;

<http://research.un.org/en/peacekeeping-community/Training>

Tous les documents de formation sont publiés sur la page formation du Centre de ressources de maintien de la paix pour permettre un accès facile aux États membres.

Site Internet pour la maintien de la paix des Nations Unies :

<http://www.un.org/en/peacekeeping/>

Résolutions originales du Conseil de sécurité sur les mandats de mission de maintien de la paix : <http://www.un.org/en/sc/documents/resolutions/>

(Vous devez connaître l'année de début, le pays et les détails de la référence de la résolution pour la mission pour laquelle vous souhaitez effectuer des recherches.

Pour ces informations, identifiez le nom de la mission à l'aide des liens suivants :

<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/current.shtml>;

<http://www.un.org/en/peacekeeping/operations/past.shtml>.)

### Documents des Nations Unies

Les documents des Nations Unies sont disponibles sur :

<http://www.un.org/en/documents/index.html> ( Recherche par symbole de document, ex. A/63/100)

### Orientations du DOMP et du DAM

La base de données sur les politiques et les pratiques constitue le répertoire de toutes les orientations officielles du DOMP et du DAM : [ppdb.un.org](http://ppdb.un.org) (accessible uniquement depuis le réseau des Nations Unies). Les documents officiels d'orientations en matière de maintien de la paix sont également accessibles sur le Centre de ressources de maintien de la paix : <http://research.un.org/en/peacekeeping-community>

### Ressources de formation supplémentaires

Pour toutes informations générales sur la formation ou les Communautés de pratique du maintien de la paix, envoyez un e-mail à l'adresse suivante :

[peacekeeping-training@un.org](mailto:peacekeeping-training@un.org)

Pour toutes informations complémentaires ou assistance, contactez l'Équipe d'assistance des États membre du Service intégré de formation à New York.

L'École des cadres du système des Nations Unies (UNSSC) offre un accès au e-learning pour la formation au maintien de la paix des Nations Unies :

<http://portals.unssc.org/course/index.php?categoryid=24>

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a développé plusieurs ressources pédagogiques et d'apprentissage en ligne pour répondre aux besoins spécifiques du personnel déployé dans le cadre des opérations de paix de Nations Unies : <https://unitar.org/ptp/>